

qui jouit de cette charge, vers 1304. Après lui, elle fut vendue par le seigneur à Hugues d'Arcieu, au prix de 109 livres viennoises.

Vers ce temps-là, les sires de Villars avaient déjà établi un atelier de monnaie à Trévoux. L'époque fixe de cet établissement ne peut être assignée ; toutefois, il subsistait en 1300 et était placé dans une maison particulière ; mais, vers 1425, on le transporta près de l'hôtel que les sires de Villars possédaient dans la ville, sur les bords de la Saône, et il y est toujours resté depuis. On ne trouve point de monnaies frappées au temps des Villars.

Nul fait particulier ne distingue l'histoire de Trévoux au XIV^e siècle. Seulement, Humbert II de Villars confirma les privilèges de la ville, le 3 novembre 1348, et Humbert VII du même nom, en 1372.

En 1402, Humbert VII de Villars dont nous venons de parler, dernier de cette maison, étant sans enfants et ayant besoin d'argent pour supporter les frais de la guerre que lui avait déclarée le duc de Bourgogne, vendit à Louis de Bourbon, sire de Beaujeu, Trévoux et d'autres terres, moyennant 30,000 francs d'or, en s'en réservant l'usufruit et la faculté de rachat, dans le cas où il lui surviendrait des enfants. Ce traité fut passé au château même de Trévoux, le 11^e d'août. Humbert VII y mourut le 7 mai 1423, « chargé d'ans et d'ennuis, » comme le dit Guichenon (1).

En 1420, Marie de Berry, femme de Jean de Bourbon, fils de Louis, qui gouvernait à la place de son mari fait prisonnier par les Anglais, à la bataille d'Azincourt, avait à craindre quelque attaque de la part des Bourguignons, parce qu'elle suivait le parti des Armagnacs : elle fit réparer les fortifications du château de Trévoux, avec l'autorisation d'Humbert qui en jouissait encore. Quoique Trévoux ne dépendit pas alors des ducs de Bourbon qui n'en avaient que la nu-propriété, cette ville fournit cependant quarante écus d'or pour la rançon de ce prince.

(1) *Histoire manuscrite de Dombes.*